

1. Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les réservations de séjours de randonnées et d'aventures organisées par Beyond The Wonderland (ci-après dénommée « l'Organisateur »).

En réservant un séjour, le client accepte sans réserve les présentes CGV.

2. Réservation et Paiement

2.1. Réservation :

La réservation d'un séjour s'effectue via notre site internet, par téléphone, ou par email. La réservation est considérée comme définitive après la réception de l'acompte mentionné à l'article

2.2. Acompte :

Un acompte de 20 % du montant total du séjour est requis pour confirmer la réservation.

Le solde restant est dû 1 mois jours avant le départ.

Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant le départ, le paiement total est exigé au moment de la réservation.

2.3. Moyens de paiement :

Les paiements peuvent être effectués par carte bancaire, virement bancaire, ou tout autre moyen de paiement accepté par l'Organisateur.

3. Prix

3.1. Tarifs : Les prix des séjours sont indiqués en francs suisse et sont nets, toutes taxes comprises. Les tarifs comprennent les prestations mentionnées dans la description du séjour.

3.2. Révisions de prix : L'Organisateur se réserve le droit de modifier les prix en cas de variations significatives des coûts liés au transport, à l'hébergement, aux taxes ou aux taux de change. Les clients seront informés de toute modification de prix avant la finalisation de leur réservation

4. Annulation et Modification

4.1. Annulation par le client : Toute annulation doit être notifiée par écrit (email ou courrier).

Les frais d'annulation suivants s'appliquent :

En cas d'annulation de la réservation, l'[acompte versé](#) reste acquis et ne sera pas remboursé.

4.2. Modification par le client :

Toute demande de modification (changement de date, de participant, etc.) est soumise à l'approbation de l'Organisateur et peut entraîner des frais supplémentaires, nous pouvons faire un avoir pour être utilisé pour un autre séjour ou bien rembourser si blessure, maladie seulement 120 jours avant la date de départ.

Le dépôt peut être utilisé comme crédit pour un futur voyage.

Le crédit est valable pendant 1 ans.

Perte du Solde Total :

– Si l'annulation survient dans les 3 mois précédant le début du tour, aucun montant ne sera remboursé.

Le dépôt peut être utilisé comme crédit pour un futur voyage si Beyond The Wonderland est informé d'au moins 1 mois avant l'annulation.

Le crédit est valable pendant 1 an.

4.3. Annulation par l'Organisateur : L'Organisateur se réserve le droit d'annuler un séjour en cas de force majeure (conditions météorologiques extrêmes, troubles politiques, épidémie mondiale, etc.) ou si le nombre minimum de participants requis n'est pas atteint.

En cas d'annulation par l'Organisateur, le client aura le choix entre un remboursement intégral ou un report sur un autre séjour.

5. Assurances

5.1. Assurance voyage : Il est dans l'obligation de souscrire à une assurance rapatriement et hélicoptère surtout pour les treks dans des zones reculées. Chaque participant souscrit une assurance voyage couvrant les annulations, les frais médicaux, les accidents et le rapatriement par hélicoptère (OBLIGATOIRE)

5.2. Responsabilité civile : L'Organisateur dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle. Toutefois, il ne peut être tenu responsable des

dommages

causés par des tiers ou des événements indépendants de sa volonté.

6.1. Risques liés aux activités

Les activités de randonnée et d'aventure proposées par l'organisateur comportent des risques inhérents, notamment mais sans s'y limiter : chutes, blessures, maladies, conditions météorologiques imprévisibles et variations d'altitude. En réservant un séjour, le client reconnaît expressément avoir été informé de ces risques et accepte d'y participer en toute connaissance de cause. Il s'engage également à respecter les consignes de sécurité et les instructions fournies par l'encadrement. L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de non-respect de ces consignes par le client.

6.2. Risques liés au pays de destination

L'organisateur met tout en œuvre pour assurer la sécurité de ses clients en fonction des informations disponibles et des recommandations locales. Toutefois, il ne peut être tenu responsable des événements indépendants de sa volonté, y compris, mais sans s'y limiter, les catastrophes naturelles, les troubles géopolitiques, les fermetures de frontières, les grèves, les conditions sanitaires ou tout autre événement relevant d'un cas de force majeure. Il appartient au client de s'informer des conditions en vigueur dans le pays de destination avant son départ et de souscrire une assurance voyage adaptée.

6.1. Risques liés aux activités

Les activités de randonnée et d'aventure proposées par l'organisateur comportent des risques inhérents, notamment mais sans s'y limiter : chutes, blessures, maladies, conditions météorologiques imprévisibles et variations d'altitude. En réservant un séjour, le client reconnaît expressément avoir été informé de ces risques et accepte d'y participer en toute connaissance de cause. Il s'engage également à respecter les consignes de sécurité et les instructions fournies par l'encadrement. L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de non-respect de ces consignes par le client.

6.2. Risques liés au pays de destination

L'organisateur met tout en œuvre pour assurer la sécurité de ses clients en fonction des informations disponibles et des recommandations locales. Toutefois, il ne peut être tenu responsable des événements indépendants de sa volonté, y compris, mais sans s'y limiter, les catastrophes naturelles, les troubles géopolitiques, les fermetures de frontières, les grèves, les conditions sanitaires ou tout autre événement relevant d'un cas de force

majeure. Il appartient au client de s'informer des conditions en vigueur dans le pays de destination avant son départ et de souscrire une assurance voyage adaptée.

6.2. Santé et condition physique :

Le client déclare être en bonne santé physique et mentale, et capable de participer aux activités prévues. Toute condition médicale ou restriction doit être communiquée à l'Organisateur au moment de la réservation.

7. Pharmacie collective et oxygène d'urgence

Sauf indication contraire, Beyond The Wonderland met à disposition une pharmacie collective de premiers secours pour les trekkings et expéditions au-delà de 6 000 mètres, incluant de l'oxygène destiné uniquement aux situations d'urgence.

Si un participant souhaite utiliser de l'oxygène pour d'autres raisons, les frais associés seront entièrement à sa charge.

7.1 Oxygène pour les expéditions en haute altitude

Pour les expéditions visant des sommets de très haute altitude (notamment ceux dépassant 8 000 mètres), le prix du séjour n'inclut pas l'oxygène à usage personnel, sauf mention expresse. L'utilisation d'oxygène lors de l'ascension entraîne des coûts supplémentaires, notamment pour la logistique et l'équipement du personnel d'accompagnement.

8.Composition de l'encadrement

L'encadrement varie en fonction de chaque voyage et de son niveau de difficulté.

8.1 Équipe d'expédition et accompagnement

Lors des expéditions, l'encadrement comprend généralement un guide principal, une équipe de porteurs, ainsi qu'une équipe de cuisine si nécessaire. Si un participant souhaite bénéficier d'un accompagnement individuel par un guide ou un porteur personnel, les frais supplémentaires engendrés (salaire, assurance, logement, nourriture, transport, équipement, bonus et pourboire) seront à la charge exclusive du client.

8.2 Portage du matériel en haute altitude

Dans les expéditions comportant des camps d'altitude au-delà de 6 000 mètres, l'équipe de porteurs de haute altitude transporte le matériel

collectif (tentes, matelas d'isolation, réchauds, matériel de sécurité si nécessaire).

Chaque participant reste responsable de son propre équipement, comprenant notamment son sac de couchage, son matelas d'altitude, son matériel technique et sa nourriture.

Selon les conditions et dans la mesure du possible, l'équipe peut aider au transport du matériel personnel moyennant une contribution financière du participant concerné.

9. Droits à l'image

En participant à un séjour, le client autorise l'Organisateur à utiliser les photos et vidéos prises lors des activités à des fins promotionnelles, sauf indication contraire communiquée par écrit avant le début du séjour.

10. Protection des données personnelles

Les informations personnelles collectées lors de la réservation sont traitées conformément à notre politique de confidentialité. Elles ne seront pas divulguées à des tiers sans le consentement du client.

11. Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par écrit à l'Organisateur dans un délai de 15 jours après la fin du séjour. L'Organisateur s'engage à y répondre dans les plus brefs délais.

12. Loi applicable et juridiction

Les présentes CGV sont régies par le droit suisse.

En cas de litige, et après tentative de résolution amiable, les tribunaux français seront seuls compétents.